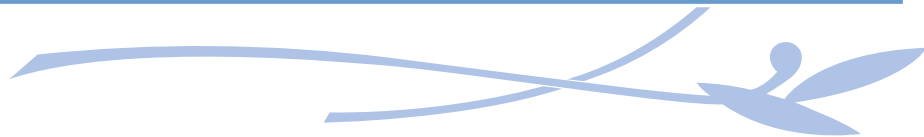




JARDINS PARTAGÉS EN PIED D'IMMEUBLE 2024

26 NOVEMBRE 2023 Plénière (ouverte à tous) CCT





QU'EST CE QU'UN JARDIN PARTAGÉ ?

- **Jardin géré et entretenu en commun par des habitants**
- **Parcelles de petites tailles particulières ou collectives**
- **Retour à la nature**
- **Lieu d'échange et de convivialité favorisant la mixité sociale**
- **Lieu de rencontres et d'échanges intergénérationnels**
- **Outils d'éducation au respect de l'environnement**
- **Moyen d'améliorer son cadre de vie en milieu urbain**
- **Lieu d'animation au sein d'un quartier**
- **Espace culturel et artistique**





POURQUOI UN APPEL À IDÉES ?

➤ **Le cadre d'un concours, pour :**

- Définir un calendrier
- Constituer un groupe
- Se rencontrer et construire un projet

➤ **Un challenge stimulant**

➤ **Les idées des uns enrichissent les autres**

➤ **Tous les projets seront présentés et exposés car ils peuvent donner des idées à des Scéens pour le prochain appel à idées et permettre le développement de nouvelles initiatives**





RAPPEL DE LA DÉMARCHE EN 2015-16-17-21

- Réflexions pour développer de nouveaux jardins partagés
- Réunion plénière du CL3D & lancement d'un
- Lancement de l'idée lors de la Fête de la Nature : 10 octobre 2015
- AI de 2021 : 4 nouveaux jardins mis en œuvre en 2022
- 2023 : Lancement de l'édition 2024





➤ Jardin partagé du square Robinson

- 8 familles (26 personnes)
- Objectif : renforcer les moments d'échange, de convivialité entre voisins y compris entre les différentes générations





DES EXEMPLES

➤ Jardin partagé Trévisé

- 10 personnes
- Objectif : cultiver la convivialité et la bonne humeur avec un jardin ouvert à tous





DES EXEMPLES





➤ Jardin partagé de la Chrétienté

- 4 foyers
- Objectif : produire des fruits et légumes accessibles à tous, suivre au maximum les règles de la permaculture, impliquer les enfants, se rapprocher de la nature, créer du lien social





DES EXEMPLES

➤ Jardin partagé de l'allée d'Honneur

- 16 personnes (réparties sur 7 bâtiments)
- Objectif : créer du lien social, favoriser le partage et faciliter la rencontre entre les habitants de la résidence, maintenir et améliorer la biodiversité, sensibiliser les enfants et les adultes à l'environnement, promouvoir une alimentation plus saine et respectueuse de la nature
- Questionnaire auprès de la copropriété





L'APPEL À IDÉES : JARDINS PARTAGÉS

Les projets devront répondre à un ou plusieurs des objectifs suivants :

- Créer de nouveaux lieux d'échange et de convivialité
- Réadapter ou relancer un jardin qui a été laissé à l'abandon
- Poursuivre le déploiement d'un jardin déjà existant
- Contribuer à l'amélioration et à l'embellissement de son cadre de vie en milieu urbain
- Imaginer des jardins, espaces culturels et artistiques
- Sensibiliser les enfants et leurs familles aux enjeux et pratiques de jardinage ainsi qu'à de bonnes pratiques alimentaires grâce à une alimentation saine et bon marché
- Education au développement durable et à l'environnement





L'APPEL À IDÉES : JARDINS PARTAGÉS

➤ Qui peut participer ?

- Des habitants de Sceaux regroupés autour d'un même projet, (au moins 3 personnes et au moins 1 personne majeure) habitant dans un logement collectif ou individuel, ou toute personne morale installée à Sceaux.
- Toute association scéenne déjà existante ou en cours de constitution.
- Si vous souhaitez vous impliquer mais que vous êtes seul rapprochez-vous du Pôle Transitions et développement local de la ville de Sceaux qui pourra vous orienter vers d'autres personnes intéressées sceauxinfomairie@sceaux.fr





L'APPEL À IDÉES : JARDINS PARTAGÉS

➤ **Quels sont les terrains concernés ?**

Toute parcelle du domaine privé sur le territoire de la ville : jardin, terrasse, en copropriété, sur terrain d'un bailleur social, ou espace vert détenu par une personne morale ..

➤ **Critères et caractéristiques autour de l'utilisation et de la gestion du jardin**

- Contribuer au développement de la biodiversité avec un engagement zéro-phyto (ni pesticide, ni engrais de système),
- Utilisation raisonnée de l'eau,
- Insertion du jardin dans le paysage,
- Faire aboutir le projet dans les 2 années après la décision du jury,
- Développer une gestion collective d'un projet d'aménagement et/ou de culture d'un jardin.





L'APPEL À IDÉES : JARDINS PARTAGÉS

➤ **Le dossier de candidature**

Une note de 1 à 3 pages présentant le projet en complément de la fiche d'inscription sera à remettre pour le 30 avril 2024 avec une photo du site sur lequel le projet de jardin est envisagé et toute autre illustration (vidéo, dessin, maquette...)

➤ **Jury**

Le jury est composé de membres du Conseil Municipal, du Comité consultatif des transitions et des personnalités qualifiées

Les décisions du jury s'établiront sur les critères suivants :

- Dynamique du groupe/ Ouverture de l'équipe vers l'extérieur
- Type de projet de jardin
- Sensibilisation/Formation/Education/Animations /convivialité
- Gestion imaginée/projection sur le futur





L'APPEL À IDÉES : JARDINS PARTAGÉS

Dans le cas où un projet ne serait pas retenu, les raisons seront expliquées précisément et une recherche de solutions pourra être proposée, permettant de représenter le projet à la session suivante.

Les décisions du jury seront sans appel et ne pourront être contestées une fois le concours terminé.

➤ **Accompagnement des lauréats**

Les lauréats de l'appel à idées « Jardin en pied d'immeuble » bénéficieront d'un appui technique ou pédagogique pour la création ou le développement des parcelles jardinées.

+ **Mise à disposition d'un cabanon**





L'APPEL À IDÉES : JARDINS PARTAGÉS

➤ Calendrier

Du **3 janvier 2024** au **30 avril 2024** : dépôt des dossiers

20 novembre 2023 : réunion de présentation de l'appel à idées

19 décembre 2023 : réunion d'accompagnement au montage du dossier (en visio)

23 janvier 2024 : réunion d'accompagnement au montage du dossier (en visio)

Ces 2 réunions ont pour objectif de vous aider à constituer votre dossier de candidature

Mai 2024 : délibération du jury

Juin 2024 : annonce des lauréats





➤ **Comment convaincre une assemblée de copropriétaires réticente au changement ?**

- L'appel à idées mené par le Maire apporte une certaine légitimité
- En parler à quelques voisins et les inviter à la prochaine réunion publique
- Mettre les enfants dans le coup
- Avancer pas à pas : un petit jardin deviendra plus grand
- Adapter le projet à l'environnement, aux envies et aux personnes qui vivent là
- Aller visiter le jardin des voisins
- Aller visiter le jardin de la Coulée verte
- Regarder le règlement de la copropriété
- Faire le bilan des coûts liés à l'entretien des espaces verts
- Faire un questionnaire
- Faire un vote





➤ **Comment financer un projet ?**

- Créer une association (formelle ou informelle) avec une «adhésion»
- Faire du troc de plantes et se prêter des outils entre jardiniers
- Se faire aider par des associations ou des volontaires
- Concourir pour des appels à projets de différentes instances et fondations
- Le Territoire VSGP peut aider pour les composteurs





➤ **Comment inscrire son projet dans la durée ?**

- Constituer une équipe soudée d'au moins 3 personnes porteuses du projet
- Imaginer le développement de ce projet auprès des autres habitants pour avoir un jardin pérenne et envisager le transfert d'année en année du pilotage du jardin
- Ouvrir le projet aux voisins (la résidence voisine ?...)
- Rien ne sert de courir ! Mieux vaut présenter une première ébauche construite par une équipe, qu'un «beau» jardin, réalisé seul et non pérenne !



[Jardins partagés en pied d'immeuble]

Vous souhaitez créer un jardin avec
vos voisins, en bas de votre immeuble ?

Soumettez votre idée et obtenez l'aide
de la Ville pour donner vie à votre projet

INFORMATION ET AIDE AU MONTAGE DU DOSSIER

3 réunions pour vous informer et aider
à monter votre dossier

- 20 novembre 2023 à 20h à l'hôtel de ville
- 19 décembre 2023 à 20h en visio
- 23 janvier 2024 à 20h en visio

Réunions en ligne en accès libre
sur sceaux.fr > agenda

Renseignements au 01 41 13 33 00
ou sur sceaux.fr > contactez-nous

Dépôt des dossiers
du 3 janvier au 30 avril 2024

Site internet : sceaux.fr - Adresse : 13 rue principale 77100 Sceaux (France) - Téléphone : 01 41 13 33 00

Merci